

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mars 2021

Délibération n°2021-03-01

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi vingt-deux du mois de mars à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le mardi seize du mois de mars deux mille vingt-et-un.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain, , Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, , M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre,

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme Laurence LE PENHUIZIC), M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme Clotilde SHAMMAS) ; M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme Rita SCHLADT) M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN) Mme Anne CARRE délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT).

Excusés :

Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Yolande DUBOURG et M. Jean-Michel BUF

FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire 2021

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-36, L3312-1 et L2312-1

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

VU la loi du 7 août 2015 dite "Loi Notre" prescrivant notamment l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire et le décret n°2016-841 du 21 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT que dans les Établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

CONSIDÉRANT que le débat peut intervenir à tout moment dans ce délai et doit se dérouler dans les conditions fixées par le règlement intérieur et donner lieu à une délibération constatant l'existence du débat ;

CONSIDÉRANT que ce débat ne constitue cependant qu'une phase préliminaire à la procédure budgétaire et donc ne présente aucun caractère décisionnel. L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit fait l'objet d'un vote. Cette dernière est soumise à la formalité du dépôt au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire faite par M. Le-Vice-président ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021 ;

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020 12 01 du conseil communautaire du 9 décembre 2020.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 22/03/2021

La Présidente, Rita SCHLADT

